1. Coordonnées

Nom et prénom et/ou nom de l’organisation

Adresse

Municipalité Province Code postal

( ) - ( ) -

Téléphone Cellulaire Courriel

 Site web

2. Discipline visée

* Arts visuels (photographie, peinture, illustration, sculpture, etc.)
* Arts de la scène (chant, musique, danse, théâtre, arts du cirque, etc.)
* Métiers d’art et artisanat
* Littérature (écriture, rédaction, publication)
* Histoire et patrimoine
* Architecture et design
* Sciences et technologies
* Arts médiatiques, cinéma et communications
* Autre (précisez)

Décrivez votre médium utilisé (style, technique, etc.) :

3. Profil

* Artiste
* Artisan
* Commerce
* Événement
* Organisme culturel ou groupement
* Lieu de diffusion

4. Reconnaissance demandée au Répertoire des ressources culturelles

***Pour compléter cette section, voir Complément d’information en annexe de ce document.***

* **Professionnel** (pour ce type de reconnaissance, il est obligatoire d’inclure dans votre demande un dossier complet soit votre CV artistique, votre démarche artistique et votre bibliographie)
* **Émergent** (pour ce type de reconnaissance, il est obligatoire d’inclure votre CV artistique ainsi que le cheminement envisagé pour obtenir la reconnaissance professionnelle)
* **Actif** (pour ce type de reconnaissance, il est obligatoire d’inclure votre CV artistique)
* **Amateur**

5. Type de pratique

* Création
* Interprétation
* Animation
* Reproduction/adaptation
* Diffusion
* Formation
* Production
* Préservation/mise en valeur
* Promotion/commercialisation
* Rédaction/publication

6. Formation culturelle

Diplôme Établissement scolaire Année d’obtention

Diplôme Établissement scolaire Année d’obtention

* Formation autodidacte
* Stage et cours de perfectionnement : nommez-les :
* Autres :

7. Artiste ou artisan entrepreneur

a) Est-ce que vous êtes un artiste ou artisan entrepreneur ?

* Oui
* Non

b) Est-ce que vous créez vos œuvres pour votre propre compte et est-ce que vous entreprenez des démarches pour qu’elles soient exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur ou par vous-même ?

* Oui
* Non

8. Reconnaissance des pairs

Au cours de votre carrière, avez-vous obtenu des bourses, prix, mentions par des instances reconnues (CAC, CALQ, SODEC, Culture Montérégie, etc.) ou faites partie d’une sélection ou d’une programmation pour exposition dans des lieux de diffusion reconnus? Si oui, en précisez, la nature, l’instance, le lieu et l’année d’obtention.

Afin de vous aider, dans l’identification des lieux de diffusion reconnus voir sur le Web : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/documents/oeuvres-art/LI-lieux-diffusion-art.pdf>

8. Activités culturelles

Avez-vous participé à des activités culturelles (symposium, exposition, salon, spectacle, etc.) dans la région et à l’extérieur de la MRC d’Acton au cours des dernières années ? si oui, nommez les activités, ainsi que les années de participation.

9. Association professionnelle

Êtes-vous membre d’une association professionnelle reconnue (RAAV, La Guilde, Conseil des métiers d’arts du Québec, UNEQ, UDA, etc.) ? Si oui, précisez laquelle.

10. Activités à la carte

Avez-vous des activités à la carte (ateliers, animations, conférence) à proposer en tant qu’artiste notamment pour les jeunes dans le cadre du programme Accès culture offert aux écoles sur le territoire ou aux aînés en résidence? Si oui, nommez-les.

**AUTORISATION :**

* J’autorise la MRC d’Acton à diffuser les réponses aux questions 1 à 5 dans le cadre d’appels de dossiers ou d’autres projets similaires de développement culturel.

Signature :

Date :

Le contenu du Répertoire des ressources culturelles de la MRC d’Acton est basé sur les informations transmises par les intervenants, artisans et artistes qui y sont inscrits et ceux-ci ont **la responsabilité de compléter eux-mêmes les mises à jour de leurs renseignements.**

**Envoyez votre formulaire complété à :**

**isabelle.dauphinais@mrcacton.ca**

**Catégories d’artiste pour le Répertoire**

**des ressources culturelles de la MRC d’Acton**

**-Complément d’information -**

* **Artiste professionnel** : l’artiste se déclare artiste professionnel; il crée des œuvres pour son propre compte; ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur; il a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel, par une mention d’honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature\*. L’artiste qui est membre à titre professionnel d’une association reconnue ou faisant partie d’un regroupement reconnu est présumé artiste professionnel.
* **Artiste actif** : un artiste ou artisan entrepreneur qui fait de son art une entreprise sans aspirer à devenir un artiste professionnel au sens de la Loi sur le statut professionnel des artistes. Il fait rayonner sa carrière dans différentes régions (minimum 2 régions) et participe régulièrement à des événements culturels (expositions, symposiums, spectacles, salons, etc.).
* **Artiste émergent** : est en démarche active pour devenir un artiste professionnel, en voie de professionnalisation. Il participe à des formations, des concours avec jury professionnel, des appels à projets avec jury professionnel, des bourses avec jury professionnel, etc.
* **Artiste amateur** : pratique son art librement par plaisir dans un cadre amateur et sans obligation professionnelle.

\* La Communauté de pratique artistique professionnelle, c’est-à-dire les autres artistes professionnels, mes collègues reconnaissent la valeur de mon travail : par jurys, ou comités de sélection (comprenant trois artistes professionnels et un commissaire ou un directeur de salle d’exposition); par des expositions dans des lieux reconnus, mais peut être aussi des événements reconnus (voir la liste de lieux d’exposition reconnus sur le Web : [Liste des lieux de diffusion, organismes et événements en art actuel, en arts visuels en métiers d’art)](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/documents/oeuvres-art/LI-lieux-diffusion-art.pdf) ; par sélection pour une exposition, inclusion dans une programmation (par des diffuseurs reconnus : gouvernement du Québec, SODEC, CALQ, CAC, etc.) ou pour une bourse, prix, mention (par des bourses ou prix reconnus : CALQ, CAC, Prix Culture Montérégie, etc.); par l’adhésion à une association professionnelle reconnue (RAAV, La Guilde, Conseil des métiers d’art du Québec, UNEQ, UDA, etc.).

Adopté le 5 octobre 2022

Comité culturel permanent